

LIBOR quitte la scène internationale. Comment Kyriba vous accompagne.

KYRIBA FACT SHEET

Au 1er janvier 2022, beaucoup de maturités LIBOR ont pris fin. Les transactions de type obligations, prêts ou encore dérivés rattachés aux taux LIBORS sont impactées, et doivent désormais faire automatiquement référence aux taux de remplacement.

Certaines maturités de LIBOR continueront de se faire sur une base non représentative et « synthétique ». Cependant, contractuellement, les taux de remplacement seront appliqués.

Le nouveau taux de remplacement peut être plus élevé que le LIBOR. Il peut donc y avoir un transfert de valeur pour votre entreprise ou la contrepartie. Plutôt que de prendre le taux de remplacement proposé en référence automatiquement, certains trésoriers ont préféré négocier leur migration vers des taux sans risques, comme :

- **USD** : SOFR (Secured Overnight Financing Rate), structure d'échéances SOFR
- **EUR** : ESTR (Euro Short-Term Rate), EURIBOR
- **GBP** : SONIA (Sterling Overnight Index Average)
- **CHF** : SARON (Swiss Average Rate Overnight)
- **JPY** : TONA (Tokyo Overnight Average Rate), TORF (Tokyo Term Risk Free Rate), TIBOR (Tokyo Interbank Offered Rate)

Obtenir des taux de remplacement

L'ISDA et l'ARRC ont sélectionné des fournisseurs officiels pour publier les taux de remplacement. Cependant, des frais importants s'appliquent aux entreprises qui veulent obtenir et utiliser ces taux. D'autres fournisseurs peuvent redistribuer les taux de remplacement officiels, mais les trésoriers doivent faire attention aux coûts et conditions de ceux-ci.

Kyriba a commencé à offrir la possibilité de calculer des taux composés à partir des taux sans risques en suivant la méthode proposée par l'ISDA. Cette solution est incluse, sans coût supplémentaire, dans le module de risque de change de Kyriba.



CHRONOLOGIE DE BASCULE DES TAUX

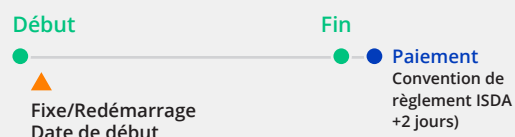
- **5 MARS 2021**
 - L'annonce de FCA déclenche des contrats pour revenir aux taux de remplacement quand le LIBOR se termine.
 - L'écart utilisé dans les taux de remplacement est fixe.
- **1 JANVIER 2022**
 - **Fin des LIBOR :**
 - USD LIBOR (1 semaine, 2 mois)
 - EUR LIBOR (Toutes les maturités)
 - GBP LIBOR (O/N, 1 semaine, 2 mois, 12 mois)
 - JPY LIBOR (O/N, 1 semaine, 2 mois, 12 mois)
 - CHF LIBOR (Toutes les maturités)
 - **LE LIBOR continuant sur une base « synthétique » :**
 - GBP LIBOR (1 mois, 3 mois, 6 mois)
 - JPY LIBOR (1 mois, 3 mois, 6 mois)
- **1 JUILLET 2023**
 - **Fin des LIBOR :**
 - USD LIBOR (O/N, 12 mois)
 - **LE LIBOR continuant sur une base « synthétique » :**
 - USD LIBOR (1 mois, 3 mois, 6 mois)

Problèmes avec les remboursements publiés

Contrairement au LIBOR, les taux de remplacement sont calculés à partir des taux sans risque. Les éditeurs peuvent publier uniquement le taux à la fin de la période de paiement (par exemple, le taux de repli correspondant au « GBP LIBOR 3 mois du 1er mars 2022 » sera publié le 1er juin 2022).

LIBOR

Période d'intérêt de trois mois par exemple



TAUX DE REMPLACEMENT

Période d'intérêt de trois mois par exemple



Cela pourrait causer deux problèmes aux trésoriers :

1. Les paiements basés sur les taux de repli peuvent être calculés uniquement avant le règlement.
2. La comptabilité d'exercice ne peut pas être calculée, car aucun taux n'existe avant la fin de la période.

Pour résoudre ces problèmes, Kyriba :

1. Automatisera le processus de règlement, permettant un calcul anticipé et l'approbation des rapprochements de paiements pour les banques.
2. Proposera des taux « partiels » basés sur des données de taux de risque disponibles, afin de permettre des calculs de comptabilité d'exercice précis.

L'utilisation du LIBOR ne sera plus possible à la fin de l'année 2021. Les répercussions sont complexes et votre service de trésorerie n'est peut-être pas en mesure de prévoir l'impact sur votre organisation et les investissements. Heureusement, Kyriba est là pour vous aider. Consultez notre guide « LIBOR Transition Guide » sur le site de Kyriba pour plus d'informations sur la transition LIBOR. Si vous vous intéressez au module de risque de Kyriba, veuillez contacter votre gestionnaire de compte ou le service de ventes de Kyriba à l'adresse sales@kyriba.com

Informations complémentaires sur les migrations vers les taux de remplacement

Attention : la fonctionnalité de Kyriba pour générer des taux de remplacement demande une configuration, car les informations utilisées dans les calculs comme les taux sans risque, les délais et les données statiques, doivent être fournis.

Une fois que Kyriba a généré le taux de remplacement et l'a utilisé pour calculer l'échéance attendu, l'utilisateur peut le vérifier avec l'avis de paiement de la contrepartie. Pour accompagner ce rapprochement, Kyriba fournit également une répartition du calcul du taux de remplacement.

Sachez aussi qu'avec la fin du LIBOR, les courbes de taux d'intérêt du LIBOR vont devenir invalides ou non fiables. Ces courbes sont utilisées dans l'évaluation des taux futurs LIBOR et l'escompte attendu des paiements à la date d'évaluation. Ces courbes de taux d'intérêt doivent être remplacées par les courbes de taux d'intérêt des taux sans risque dans les systèmes pour continuer à produire une valeur sur le marché pour les transactions liées aux taux de repli, ainsi que les transactions directement migrées des taux sans risque.

Modifier les courbes de taux d'intérêt entraînera un changement dans la valeur de l'évaluation à la valeur du marché (Mark to Market) le jour de la modification. Les évaluations actuelles sont en général théoriques, car elles sont basées sur la prédiction des futurs taux du LIBOR dans un monde où le LIBOR n'existe plus. Le changement de l'évaluation à la valeur de marché peut être réduit si on ne se fie pas aux taux de remplacement et que l'on négocie un écart avec les contreparties sur les taux sans risque.

Toutes les informations contenues dans le présent document sont publiées à titre indicatif sans aucune garantie. Elles sont destinées à la promotion et à l'information uniquement. Les informations ne doivent pas remplacer l'avis d'un professionnel. Les informations contenues dans cette fiche d'information ne remplacent pas l'avis d'un professionnel. Elles ne sont pas nécessairement précises, complètes, fiables, actuelles ou sans erreur. L'acceptation de suivre les informations ou recommandations contenues dans le présent document relève de votre responsabilité.